Contrat de vente de véhicule d'occasion

Entre particuliers. Ce contrat complète le certificat de cession (Cerfa n° 15776), qui reste obligatoire.

Vendeur

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

N° de pièce d'identité

Acheteur

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

N° de pièce d'identité

Véhicule

Marque, modèle, version

Numéro d'immatriculation

Numéro d'identification (VIN, case E)

Date de 1re immatriculation

Kilométrage relevé

Date du dernier contrôle technique

Déclarations du vendeur

Accidents connus

☐ Aucun ☐ Oui, voir ci-dessous

Le kilométrage correspond au kilométrage réel

☐ Oui ☐ Non connu ☐ Non

Accidents, défauts et réparations connus

Le vendeur déclare être propriétaire du véhicule, que celui-ci n'est pas gagé et ne fait l'objet d'aucune opposition. L'acheteur reconnaît avoir examiné et essayé le véhicule. Le vendeur, non professionnel, ne garantit pas les vices cachés dont il n'avait pas connaissance (article 1643 du Code civil).

Prix et paiement

Prix en euros

En toutes lettres

Paiement

☐ Virement ☐ Chèque de banque ☐ Espèces ☐ Autre

Remise du véhicule

Date de la vente

Heure

Lieu

Document / objet	Remis	Nombre / remarques
Certificat d'immatriculation barré et signé	☐	
Certificat de cession (Cerfa n° 15776)	☐	
Procès-verbal de contrôle technique	☐	
Certificat de situation administrative	☐	
Carnet d'entretien et factures	☐	
Clés	☐	

Le vendeur déclare la cession en ligne (ANTS) dans les 15 jours et remet le code de cession à l'acheteur, qui demande le nouveau certificat d'immatriculation.

Code de cession

Autres accords

Vendeur

Lieu

Date

Signature Vendeur

Nom en majuscules

Acheteur

Lieu

Date

Signature Acheteur

Nom en majuscules

Fait en deux exemplaires, un pour chaque partie.